



COMMUNE DE PALLUAU
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2016 – 20H00
PROCÈS VERBAL

Présents : MM. Robert BOURASSEAU – Patrick GINEAU – Emmanuel ARNAUD - Guillaume BUTEAU - Bruno MARTEAU – Cédric IDIER - MMES Marcelle BARRETEAU – Muriel BROCHARD - Monique DIERCKENS – Emilie JULLIEN

Pouvoirs : Jocelyne PORTRAT pour Robert BOURASSEAU – Éléna BOULIAU pour Patrick GINEAU - Pascal TRETON pour Marcelle BARRETEAU.

Secrétaire de séance : Emilie JULLIEN

Convocations distribuées le 28/10/2016 PV publié le 04/11/2016 Présents 10 - Votants 13

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

0. AJOUT – SUPPRESSION À L'ORDRE DU JOUR
1. APPROBATION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL
2. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES – RÉPARTITION DES SIÈGES COMMUNAUTAIRES
3. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES
4. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES – INCORPORATION DE L'ACTIF DES BIENS CÉDÉS
5. URBANISME – AVENANT AU CONTRAT AVEC CHALLANS POUR L'INSTRUCTION DES DÉCLARATIONS DE TRAVAUX
6. CRÉATION D'UN BUDGET ANNEXE – ZONES ARTISANALES
7. DÉCISIONS MODIFICATIVES
8. ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR
9. TARIFS COMMUNAUX 2017
10. PROJET D'ACQUISITION DES TERRAINS DE L'AUMÔNERIE
11. DÉCISIONS DU MAIRE

DÉLIBÉRATION N° 0 – AJOUTS – SUPPRESSION À L'ORDRE DU JOUR

Ajout point n° 12 – CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE

Suppression point n° 4 – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES – INCORPORATION DE L'ACTIF DES BIENS CÉDÉS

DÉLIBÉRATION N° 1 – APPROBATION DU PV DU 29 SEPTEMBRE 2016

Le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2016.

DÉLIBÉRATION N° 2 - FUSION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES – COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – ACCORD LOCAL – FIXATION DU NOMBRE ET DE LA RÉPARTITION DES SIÈGES
--

Monsieur le maire présente le projet d'accord local élaboré en bureau communautaire et portant, dans le cadre de la fusion de la communauté de communes du Pays de Palluau et de la communauté de communes Vie et Boulogne, sur la composition du conseil communautaire.

Au total, 47 sièges répartis ainsi :

COMMUNE	NBRE D'HABITANTS	RÉPARTITION AVANT FUSION DANS CHAQUE CC	RÉPARTITION DE DROIT COMMUN	RÉPARTITION RETENUE DANS LE CADRE DE L'APPLICATION D'UN ACCORD LOCAL
AIZENAY	8 494	8	9	8
POIRE-SUR-VIE	8 192	8	9	8
BELLEVIGNY	5 735	7	6	6
LUCS-SUR-BOULOGNE	3 315	4	3	4
SAINT-DENIS-LA CHEVASSE	2 209	3	2	3
SAINT-ETIENNE DU BOIS	2 028	4	2	2

COMMUNE	NBRE D'HABITANTS	RÉPARTITION AVANT FUSION DANS CHAQUE CC	RÉPARTITION DE DROIT COMMUN	RÉPARTITION RETENUE DANS LE CADRE DE L'APPLICATION D'UN ACCORD LOCAL
GENETOUZE	1 775	3	1	2
APREMONT	1 695	3	1	2
FALLERON	1 529	3	1	2
MACHÉ	1 303	3	1	2
BEAUFOU	1 273	3	1	2
PALLUAU	1 084	3	1	2
CHAPELLE-PALLUAU	928	3	1	2
SAINT PAUL MONT PENIT	764	3	1	1
GRAND'LANDES	574	3	1	1
TOTAUX	40 898	61	40	47

CC PAYS DE PALLUAU	9 905	25	9	14
CC VIE ET BOULOGNE	30 993	36	31	33

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et par adoption des motifs exposés par Monsieur le maire, DÉCIDE de fixer à **47** le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté de communes issues de la fusion des communautés de communes du Pays de Palluau et de Vie et Boulogne répartis dans les conditions ci-après.

COMMUNES	NOMBRE DE SIÈGES
AIZENAY	8
POIRE-SUR-VIE	8
BELLEVIGNY	6
LUCS-SUR-BOULOGNE	4
SAINT-DENIS-LA CHEVASSE	3
SAINT-ETIENNE DU BOIS	2
GENETOUZE	2
APREMONT	2
FALLERON	2
MACHÉ	2
BEAUFOU	2
PALLUAU	2
CHAPELLE-PALLUAU	2
SAINT PAUL MONT PENIT	1
GRAND'LANDES	1

Arrivée de Pascal AVRIT
Présents 11 - Votants 14

DÉLIBÉRATION N° 3 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

Le conseil municipal, vu la délibération n° 2016/9/2 du 03/11/2016 portant sur la composition du conseil communautaire issue de la fusion des communautés de communes du Pays de Palluau et Vie et Boulogne, et le nombre de siège par commune,

Considérant que la commune dispose actuellement de 3 sièges au sein du conseil communautaire de la communauté de communes du Pays de Palluau,

Considérant que la commune disposera après la fusion au 1^{er} janvier 2017 de 2 sièges au sein du futur conseil communautaire,

Considérant que la commune de Palluau compte plus de 1000 habitants, il convient dès lors de procéder à l'élection des représentants de la commune au sein du futur conseil communautaire,

Monsieur le maire invite les candidats à déposer leur liste.

La liste suivante a été déposée :

LISE A : Robert BOURASSEAU – Marcelle BARRETEAU

Il a été procédé au dépouillement :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	14
Nombre de suffrages déclarés blancs et nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	14
Quotient électoral (nb de suffrages exprimés / nb de sièges à pourvoir) :	7

Ont obtenu :

	Voix	Attribution au quotient	Attribution à la plus forte moyenne	Total
Liste A	14	7	2	2

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité et par adoption des motifs exposés par Monsieur le maire :

ELIT : Robert BOURASSEAU pour siéger en qualité de représentant titulaire de la commune de PALLUAU au sein du conseil communautaire de la future communauté de communes.

ELIT : Marcelle BARRETEAU pour siéger en qualité de représentant titulaire de la commune de PALLUAU au sein du conseil communautaire de la future communauté de communes.

DÉLIBÉRATION N° 4 – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES – MISE À JOUR DU PATRIMOINE

Cette question a fait l'objet d'une suppression de cette question à l'ordre du jour.

DÉLIBÉRATION N° 5 – URBANISME – AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE ENTRE LA CC DU PAYS DE CHALLANS ET LA COMMUNE

Sur proposition du maire et après en avoir délibéré,

Considérant les mouvements des personnels administratifs et la nouvelle organisation des services au 1^{er} janvier 2017,

Le conseil municipal décide de transférer à la CC du Pays de Challans, l'instruction des déclarations préalables comprenant un projet de construction sans taxes (ex : clôtures), et ce, pour l'année 2017.

DÉLIBÉRATION N° 6 – CRÉATION D'UN BUDGET ANNEXE – ZONES D'ACTIVITÉS

Sur proposition du maire,

Ouï l'exposé de Guillaume BUTEAU, le conseil municipal décide la création d'un budget annexe relatif aux zones d'activités qui sera dénommé (budget annexe zones d'activités). Ceci, pour permettre le transfert des zones dans la future communauté de communes Vie et Boulogne.

Toutes les recettes et dépenses relatives à ce service seront inscrites au budget 2017 de ce budget annexe.

DÉLIBÉRATION N° 7 – DÉCISIONS MODIFICATIVES

Le conseil municipal décide d'effectuer les ouvertures de crédits suivantes :

BUDGET PRINCIPAL SECTION D'INVESTISSEMENT

A/ + 0,06 € au compte 1328 Autres recettes – Opér. 84 (VOIRIE)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

B/Recettes+ 10 000 € au compte 6419 (Remboursements salaires)

+ 12 000 € au compte 7381 (Taxe sur les mutations)

Dépenses + 16 000 € au compte 6218 (Autres personnels)

+ 6 000 € au compte 6411 (Personnel titulaire)

SERVICE ASSAINISSEMENT SECTION D'INVESTISSEMENT

C/

+ 0,470 au compte 2315 – Installation – Opér. 16 (TRAVAUX RÉSEAUX)

DÉLIBÉRATION N° 8 – ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR

Le conseil municipal décide de surseoir à sa décision et de consulter l'entreprise SPERE BUREAUTIQUE afin de comparer 3 offres.

DÉLIBÉRATION N° 9 – TARIFS COMMUNAUX 2017

Après délibération, et sur proposition de la commission FINANCE, le conseil municipal fixe ainsi qu'il suit les tarifs communaux comme suit :

AFFAIRES SCOLAIRES			
RESTAURATION SCOLAIRE		maternelle	élémentaire
Repas régulier familles de la commune		3,30 €	3,50 €
Repas régulier familles ext. dont la commune de résidence participe		3,30 €	3,50 €
Repas régulier familles ext. dont la commune de résidence ne participe pas		3,65 €	3,90 €
Repas occasionnel		4,25 €	4,50 €
Repas adulte		6,00€	
GARDERIE	Demi-heure	1,05€	
	Goûter	0,70€	

URBANISME		
TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS NON-BÂTIES DANS LES ZONES URBAINES	Majoration de la valeur locative 3 € maximum	3€/m2
TAXE FORFAITAIRE SUR LES CESSIONS À TITRE ONÉREUX	Terrain devenu constructible du fait de leur classement	10%

SERVICE ASSAINISSEMENT		
P.A.C. (participation d'assainissement collectif)	par raccordement	1 200,00 €
FRAIS DE BRANCHEMENT lorsqu'un tabouret est en attente	par branchement	1 200,00 €
FRAIS DE CONTRÔLE lors d'une mutation	ht	120,00 €

CAMPING « AIRE DU VERGER »						
SAISON 2017	Basse		Moyenne		Haute	
	25 mars au 30 juin 2 septembre au 27 octobre		1 au 7 juillet 26 août au 1 ^{er} septembre		8 juillet au 25 août	
	Isabelle	Olga	Isabelle	Olga	Isabelle	Olga
Nuitée	35€	-	35€	-	45€	-
Semaine	140€ soit 20€/nuit	175€ soit 25€/nuit	140€ soit 20€/nuit	175€ soit 25€/nuit	245€ soit 35€/nuit	280€ soit 40€/nuit
Tente / jour / personne	3 €					

PHOTOCOPIES			2017
A4	noir et blanc	recto	0,30€
		recto-verso	0,40€
	couleur	recto	1,00€
		Recto-verso	1,20€
A3	noir et blanc	recto	0,60€
		recto-verso	0,70€
	couleur	recto	1,20€
		recto-verso	1,40€
ENVOI D'UN FAX			2015
Prix d'une communication			1,00€

LOCATION SALLE POLYVALENTE	2017		
	ARRHES avec ou sans vaisselle 30%	LOYER SANS VAISSELLE	LOYER AVEC VAISSELLE
Personnes domiciliées dans la commune	27 €	90 €	120 €
Personnes extérieures	42 €	140 €	185 €
Associations à but lucratif	42 €	140 €	195 €
Entreprises inscrites au RC pour vente	60 €	200 €	230 €
Elément de vaisselle cassé ou manquant	1 € par assiette – verre – tasse à café - fourchette – couteau – petite cuillère		

TAXE DE DIVAGATION / ANIMAL	1ère divagation	20 €	2ème divagation	30 €	à partir de la 3ème divagation	40 €
------------------------------------	--------------------	------	--------------------	------	-----------------------------------	------

DROITS DE PLACE – MARCHANDS AMBULANTS			2017
MENSUEL	sans électricité	1 vente par semaine	10€
		2 ventes par semaine	20€
	avec électricité	1 vente par semaine	15€
		2 ventes par semaine	30€

Cirque ou spectacle de plein air Forfait par jour	100€
--	-------------

DÉLIBÉRATION N° 10 – ACQUISITION DES TERRAINS DE L'AUMÔNERIE

Monsieur le maire fait part au conseil municipal du projet de mise en sécurité du parking de la Caserne. La dernière esquisse validée par les commissions TRAVAUX-URBANISME et VOIRIE prévoit le déplacement du parking de co-voiturage sur les terrains de l'Aumônerie. Pour cela, il est nécessaire d'acquérir les parcelles ZH 101 et 103 d'une superficie totale de 504 m². Après délibération, le conseil municipal donne son accord et tous pouvoirs au maire pour mener à bien cette affaire.

DÉLIBÉRATION N° 11 – DÉCISIONS DU MAIRE
--

Le conseil municipal prend acte des décisions prises dans le cadre de sa délégation :

NON EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN				
N°	ADRESSE DU BIENS	SECTION CADASTRALE	NATURE DU BIEN	
2016/U/12	5 rue des Mûriers	AB 254	Maison	
2016/U/13	9 rue des Mûriers	AB 252	Parcelle à bâtir	
DÉCISIONS BUDGÉTAIRES				
N°	DATE	TIERS	OBJET	MONTANT
2016/4/3	25/10/16	022 - dep. impreuves	706129 - solde gestion mores 2015	250,00 €

Toutes les délibérations ont été approuvées à l'unanimité des votes exprimés.

Séance levée à 23H00
 Robert BOURASSEAU - président de séance

